

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00140**

**ASSOCIATION TERRES EN VILLES - ADHESION 2016**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 10 mai 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160202-D20160014010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016**

### **ASSOCIATION TERRES EN VILLES - ADHESION 2016**

Le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole du 09 mai 2005 a acté l'adhésion de Saint-Etienne Métropole aux côtés de la Chambre d'Agriculture de la Loire à l'association « Terres En Villes », réseau national sur l'agriculture périurbaine regroupant à parité les collectivités et les chambres d'agriculture.

Créée en 2000 par 6 territoires, l'association regroupe aujourd'hui 28 agglomérations.

#### **1. Missions de l'association « Terres En Villes » :**

Cette association poursuit trois missions :

- échanger les savoir-faire entre les membres et les partenaires associés,
- expérimenter des actions entrant dans les champs d'activités de « Terres En Villes », sur les territoires membres,
- contribuer au débat français et européen sur la ville et son agriculture.

A noter que « Terres En Villes » peut aussi faire des prestations pour ses membres mais sous réserve que la prestation porte sur une action expérimentale et capitalisable pour être éventuellement développée ensuite sur d'autres territoires du réseau.

Ce réseau conduit ses missions sur 5 grands chantiers :

1. la co-construction des politiques agricoles périurbaines,
2. la protection et la gestion concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains,
3. les circuits de proximité et la gouvernance alimentaire des agglomérations,
4. la prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par les politiques européennes,
5. la forêt périurbaine.

Par délibération du Conseil de Communauté du 10 juin 2014, Monsieur Rémy GUYOT a été désigné comme représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole et Monsieur Michel MAISONNETTE comme suppléant.

Au sein de Terres En Villes, Monsieur Rémy GUYOT est co-président de la commission « Economie agricole et gouvernance alimentaire » (chantier 3) aux côtés de Monsieur Christian MOREL, Chambre d'Agriculture du Doubs et Territoire de Belfort.

#### **2. Apport de ce réseau pour Saint-Etienne Métropole**

L'action du réseau « Terres En Villes » permet à Saint-Etienne Métropole de bénéficier d'apports techniques, d'échanges d'expériences et de réseaux pour la mise en œuvre des trois axes de la politique économie agricole inscrits dans le Projet de territoire 2014-2020 :

- développer les circuits courts,
- protéger le foncier agricole,
- favoriser les pratiques agroenvironnementales (c'est-à-dire les pratiques culturelles adaptées aux enjeux « eau » et « biodiversité »).

Les travaux contribuant à cette mise en œuvre sont notamment :

- en matière de co-construction des politiques agricoles périurbaines d'agglomération : une Charte fixe les valeurs communes aux membres et acte la démarche nécessaire pour la conduite des projets agri-urbains. Elle a été signée par Saint-Étienne Métropole et la Chambre d'Agriculture de la Loire,
- en matière de foncier agricole : un guide « l'agriculture dans les SCOT » a été publié aux éditions CERTU. Un atelier sur AgriPLUi (prise en compte de l'agriculture dans les PLUi) est lancé début mars 2016. « Terres En Villes » participe également à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du département de la Loire,
- en matière de gouvernance alimentaire : « Terres En Villes » participe à un programme de recherche interrégional sur l'alimentation et son impact sur les territoires et leurs politiques en matière de foncier, de formes d'agriculture et de lien urbain-rural, dénommé FRUGAL. Le séminaire de lancement a eu lieu début décembre 2015 à Lyon en présence de Saint-Etienne Métropole.

Par ailleurs, une banque d'expériences listant les différentes actions phares mises en place dans les agglomérations du réseau constitue une boîte à idées.

L'association « Terres En Villes » a, également, organisé plusieurs évènements sur notre territoire qui permettent la valorisation au niveau national de l'action de l'agglomération et ont un impact en termes de tourisme d'affaires :

- un séminaire d'échanges sur les trois premiers PAEN créés en France (Périmètre d'intervention en faveur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains : Velaux dans les Bouches du Rhône, Canohès sur l'agglomération de Perpignan et Bordure Gier du Pilat sur Saint-Etienne Métropole) qui a permis de valoriser l'action de l'agglomération en termes de foncier agricole ;
- les journées annuelles et l'Assemblée Générale du réseau sur la question de l'intégration de produits locaux et biologiques dans la restauration collective publique et l'impact de cette commande publique sur l'agriculture.


Le montant de la cotisation annuelle 2016 est de 3 600 euros pour Saint-Etienne Métropole. Cette cotisation est maintenue au même montant que 2014 et 2015.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **valide le renouvellement de l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'association Terres En Villes ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de la présente.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a smaller vertical stroke to its right, and a large, rounded, wave-like shape that spans across the two vertical strokes and extends to the right.

**Hervé REYNAUD**